



TERRITOIRES CONSEILS - EN DIRECT

Un service Banque des Territoires

Mai 2020 — N° 340

En chiffres

1 082

C'est le nombre d'actions mises en place dans le cadre des 77 Contrats de Transition Écologique signés, qui impliquent 178 EPCI.

cte.ecologique-solidaire.gouv.fr

N'hésitez pas à nous appeler au numéro ci-dessous.

APPUI JURIDIQUE



POSEZ
VOS QUESTIONS
par téléphone au
0970 808 809

Service gratuit
de renseignements
juridiques et financiers
du lundi au vendredi
de 9h à 19h

Édito

Agir en période d'incertitude

Un déconfinement progressif devrait avoir lieu à compter du 11 mai prochain. En attendant, les collectivités locales continuent d'assurer les services publics essentiels et le soutien aux plus vulnérables. Elles préparent notamment la réouverture des établissements scolaires ainsi que des cantines tout en anticipant les conséquences du ralentissement économique sur leurs budgets. Les élus locaux demeurent en première ligne pour adapter et mettre en œuvre les mesures annoncées par le gouvernement. Plus que jamais, un accès à une information rapide et fiable est nécessaire.

Pour vous accompagner dans cette période inédite, Territoires Conseils met en place une série de réunions téléphoniques et de webconférences afin de faire le point sur les sujets juridiques, financiers et fiscaux auxquels vous êtes confrontés. Nos experts vous aident à faire face à la complexité de la situation et répondent à vos questions.

Clin d'œil



> Seine-Maritime (76)

Un gymnase dédié aux soins Covid-19 à Neufchâtel-en-Bray (76)

Le maire de Neufchâtel-en-Bray a répondu en un temps record à la sollicitation des professionnels de santé de créer un centre de soins Covid-19. Objectif : diagnostiquer et isoler les personnes présentant des symptômes.



© Commune de Neufchâtel-en-Bray

Dès le 30 mars, le gymnase Jacques Anquetil de Neufchâtel-en-Bray (4.730 habitants) a été transformé en centre de soins dédié au Covid-19. Ouvert sept jours sur sept, il occupe le terrain entre les cabinets médicaux de ville et les urgences hospitalières. Les patients lui sont adressés par les médecins traitants et les médecins régulateurs. Les cas graves sont réacheminés directement vers les urgences hospitalières. Les autres patients, après examen, retournent se confiner chez eux munis d'une ordonnance et, si nécessaire, d'un arrêt de travail. Un suivi est assuré le 7e et le 12e jour suivants cette première visite.

Ce centre de soins joue un rôle prophylactique en isolant les personnes présentant des symptômes du Covid-19 des autres patients qui souffrent d'autres pathologies et qui hésitent à se rendre chez leur médecin de peur d'être contaminés. En outre, il contribue à désengorger la maison de santé et les cabinets de ville. « Une très grande attention a été portée à la gestion des risques », explique le maire de Neufchâtel-en-Bray, Xavier Lefrançois. Lavage des mains, distances de sécurité, circulations formalisées ont été soigneusement étudiées avec les professionnels de santé pour empêcher la propagation du virus

Initiative des professionnels de santé appuyée par la commune

« L'initiative revient aux médecins issus de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), une sorte de com'com de la santé créée il y a un an », rappelle le maire. « Son président, Jacques Fricet, un médecin généraliste exerçant à Neufchâtel, est venu me voir pour qu'on trouve ensemble un endroit où installer une unité de soins annexes, c'est-à-dire une maison de santé bis équipée de wifi, un peu excentrée, pour accueillir des consultations d'habitants des cantons de Neufchâtel, Aumale, Forges-les-Eaux, Saint-Saëns, Londinières, Blangy-sur-Bresle... ». Soit plus de 35.000 habitants, souvent âgés (60 % de plus de 65 ans à Neufchâtel-en-Bray). « Nous avons pu répondre à cette demande, poursuit le maire, parce que la commune ne manque pas de médecins. Notre maison pluridisciplinaire de santé a ouvert il y a 9 ans et nous comptons quinze généralistes. Notre intervention a fait l'objet d'un travail collectif avec le CPTS qui assure le fonctionnement du centre avec un collectif de médecins. »

Outre la mise à disposition du gymnase, la commune a fourni une aide logistique : mise en place de boxes isolés et de matériels divers (tables, chaises...). Les masques et le gel hydroalcoolique ont été fournis avec l'appui du pôle d'équilibre territorial et rural qui a lancé un appel aux collectivités et aux entreprises du Pays de Bray. Cet élan de solidarité a apporté 4.500 masques. La commune a aussi contribué à la mise en place du dispositif de sécurité, et de la signalétique afin que les patients accèdent facilement au centre de soins. Pour le maire de Neufchâtel-en-Bray, « dans une telle situation d'urgence, ce qui compte c'est de sauver des vies. »

D'après l'article de Victor Rainaldi pour la plateforme www.banquedesterritoires.fr

CONTACTS

Commune de Neufchâtel-en-Bray

Espace François Mitterrand, rue du Baron d'Haussez – B.P 88

76270 Neufchâtel-en-Bray

Tél. : 02 32 97 53 00 - contact@neufchatelenbray.fr

Charlotte Massol, Service Communication - communication@neufchatelenbray.fr

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site www.banquedesterritoires.fr, rubrique **Base d'expériences**

Haute-Garonne (31)

À Fronton la mairie et l'église sont dédiées aux consultations Covid-19

COVID-19, les collectivités agissent / Dans la métropole toulousaine, la ville de Fronton a transformé la salle du conseil municipal en centre de consultation Covid-19. L'église mitoyenne est également mobilisée.

Orne (61) - Calvados (14)

Des communes nouvelles appellent et livrent leurs seniors

COVID-19, les collectivités agissent / Deux communes nouvelles très rurales de l'Orne et du Calvados s'occupent de leurs aînés.

Loire-Atlantique (44)

Avec des volontaires, Monnières organise un service de soutien aux personnes les plus vulnérables

COVID-19, les collectivités agissent / Soutien psychologique, livraison de courses, petits dépannages... : à Monnières, commune du vignoble nantais, la solidarité du confinement s'organise grâce aux propositions spontanées de citoyens et les moyens de la mairie.

Côtes-d'Armor (22) – Gironde (33)

Fabrication de masques et visières pour les professionnels des services essentiels

COVID-19, les collectivités agissent / Dès les premiers jours de la crise sanitaire, Leff Armor communauté (22) et la ville de La Teste de Buch (33) lancent des appels pour la fabrication de masques. Bénévoles et professionnels réagissent très rapidement. CCAS et CIAS sont au cœur de la logistique.

Haute-Savoie (74)

À Annecy, mini-marchés dans les écoles pour remplacer les grands marchés

COVID-19, les collectivités agissent / Après la fermeture des marchés, la commune nouvelle d'Annecy, a décidé de maintenir les petits marchés de proximité, et de fermer les 6 marchés principaux en les remplaçant par des mini-marchés de producteurs dans les cours d'école.

Seine-Saint-Denis (93)

Clichy-sous-Bois soutient ses habitants confinés comme ses travailleurs

COVID-19, les collectivités agissent / Logements exigus, familles nombreuses, population très jeune... À Clichy-sous-Bois, la ville aide les habitants à respecter le confinement, particulièrement difficile dans ces conditions. Car ici vivent de nombreux travailleurs très exposés au virus : caissières, agents de sécurité ou d'entretien, livreurs...

Webconférences

Mercredi 13 mai de 16h30 à 18h

Le régime juridique des délégations et indemnités de fonction pendant la période d'état d'urgence sanitaire

Mardi 19 mai de 10h30 à 12h00

Les principes de fonctionnement des conseils municipaux

Mardi 26 mai de 10h00 à 11h30

Les tiers-lieux en milieu rural, catalyseurs de développement local

Mardi 2 juin de 10h30 à 12h00

Les principes de fonctionnement des conseils communautaires et des comités syndicaux

Mardi 2 juin de 10h30 à 12h00

Les pouvoirs de police du maire et du président de l'EPCI à fiscalité propre

Réunions téléphoniques

Mardi 12 mai de 10h30 à 12h

Les fondamentaux de la fiscalité locale

Mercredi 20 mai de 10h00 à 11h30

Attributions de compensation et pacte fiscal : les relations financières communes / EPCI

Mercredi 27 mai de 10h00 à 11h30

DGF, FPIC et péréquation

Mercredi 10 juin de 10h00 à 11h30

Taxe de séjour : tarifs, collecte et contrôle

Mercredi 17 juin de 10h00 à 11h30

Le financement des services d'enlèvement et de traitement des déchets

Comptes rendus et publications Covid-19

Les principales conséquences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des communes et des EPCI

(Compte rendu de la webconférence du 22 avril 2020)

Point sur les 25 ordonnances qui ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020.

Préparer, voter et analyser le budget d'une commune ou d'une intercommunalité en 2020

(Compte rendu de la réunion téléphonique du 02 avril 2020)

Point sur les mesures budgétaires et financières spécifiques mises en place dans le cadre de la crise sanitaire de 2020.

Les principales conséquences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des communes et des EPCI

(Compte rendu de la réunion téléphonique du 10 avril 2020)

Le Président de la République vient de promulguer la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, adoptée pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et instaurant un état d'urgence sanitaire pour une période de deux mois...

Note juridique Covid-19 – Décryptage des ordonnances du 1^{er} avril 2020

Report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires et continuité du fonctionnement des institutions et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Ordonnances Covid-19 - Décryptage des principales conséquences de l'état d'urgence sanitaire sur le fonctionnement des communes et des EPCI

(Note juridique 8 avril 2020)

En plus de l'entrée en vigueur de mesures essentielles pour les élus locaux, notamment sur la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements en raison du report du second tour des élections municipales, ce ne sont pas moins de 25 ordonnances qui ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020. Bon nombre d'entre elles concernent plus ou moins directement le droit des collectivités locales.

Les mesures les plus originales pour lutter contre le Covid-19

Confrontés aux effets de la suspension de toute

activité, les pays adoptent tous, dans l'urgence, des mesures exceptionnelles pour maintenir l'économie à un niveau minimum. S'ils donnent la priorité à la santé, ils se focalisent aussi sur le soutien aux entreprises.

Les points clés de la loi de finances pour 2020 : que faut-il retenir ?

(Compte rendu de la réunion téléphonique du 17 janvier 2020)

La loi de finances pour 2020 vient d'être votée. Au final, quelles sont les dispositions financières et fiscales concernant les collectivités locales effectivement retenues ? Quels sont les calendriers d'application, notamment pour la refonte de la fiscalité locale ?

COMMENT PARTICIPER ? ET OU « ABONNEZ-VOUS »

Les Webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques. L'inscription s'effectue **en ligne** et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois la **newsletter gratuite de Territoires Conseils** pour retrouver le programme des journées thématiques et des téléconférences.

Inscription sur notre site : www.banquedesterritoires.fr

Publication du mois

Note juridique Covid-19 – Décryptage des ordonnances du 1^{er} avril 2020

À la suite d'un nombre important d'ordonnances adoptées à la fin du mois de mars, consécutivement à la promulgation de la loi d'habilitation du 23 mars 2020 portant état d'urgence sanitaire pour une période initiale de deux mois, deux nouvelles ordonnances ont été signées le 1^{er} avril 2020. L'ordonnance n° 2020-390 est notamment relative au report du

second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires. L'ordonnance n° 2020-391 porte quant à elle sur la continuité du fonctionnement des institutions et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.



Note à consulter sur : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils, espace « centre de ressources ».

Quelles sont les conditions de report des dates de dépôt des comptes de campagne ?

Constat : Habituellement, l'article L. 52-12 du Code électoral prévoit en son deuxième alinéa que « au plus tard avant 18 heures le dixième vendredi suivant le premier tour de scrutin, chaque candidat ou candidat tête de liste présent au premier tour dépose à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques son compte de campagne (...) ».

Réponse : Cependant et à titre exceptionnel en raison de la crise sanitaire qui marque les élections municipales de l'année 2020, le second tour des élections municipales initialement fixé au 22 mars 2020 devrait être reporté à la fin du mois de juin, sauf éventuelles dispositions contraires liées à l'évolution de l'épidémie de Covid-19.

Par conséquent, l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021, prévoient un report de la date limite de dépôt des comptes de campagne.

En effet, il est prévu un report au 10 juillet 2020 à 18 heures pour les listes de candidats non admises ou ne présentant pas leur candidature au second tour (cela concerne également les listes présentes dans les communes où le conseil municipal a été élu au premier tour). Concernant les listes de candidats présentes au second tour, le report est prévu au 11 septembre 2020 à 18 heures, dans le cas où le second tour aurait bien lieu avant fin juin 2020.

Il est possible d'imaginer que dans le cas où la situation sanitaire ne permettrait pas d'organiser le second tour des élections municipales au mois de juin de l'année 2020, les résultats du premier tour pourraient éventuellement être annulés. Les électeurs seraient donc potentiellement amenés à voter à nouveau pour deux tours de scrutin selon ce que pourraient prévoir les textes dans un tel contexte.

Références juridiques : Article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ; article 4 de l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020

Partenariat

L'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement



UNION NATIONALE

Dans les territoires intercommunaux, les préoccupations concernant le développement durable montent en puissance depuis plusieurs années, sans que ces territoires soient pour autant suffisamment sensibilisés et outillés pour mettre en œuvre des actions pensées dans une logique de transition écologique et sociétale durable. Le label CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) a été créé en 1972 et est géré par l'UNCIPIE depuis 1982. A ce jour, celle-ci regroupe 80 CPIE. Elle a clairement choisi d'orienter les actions des CPIE vers les territoires et vers le déve-

loppement durable. En 2015, les CPIE ont adopté une nouvelle charte, les positionnant comme artisans du changement environnemental. L'UNCIPIE est aujourd'hui le seul organisme associatif national implanté sur tout le territoire et en capacité d'apporter un accompagnement concret à des collectivités ou EPCI pour le développement de leurs actions dans le domaine du développement durable.

Retrouvez sur notre site....

Les indemnités des élus à l'heure du Covid-19 et les effets de la loi « Engagement et proximité ».

Dans le contexte actuel, la question du maintien des indemnités de fonction se pose. Voici un focus sur les règles encadrant les indemnités de fonction des élus communaux et intercommunaux. .

Le maire est-il compétent pour prendre un arrêté « couvre-feu » ?

En cette période de crise sanitaire, alors que certains administrés ne respectent pas l'article 3 du décret 2020-293 imposant le confinement, beaucoup de maires sont tentés de prendre des arrêtés dits de « couvre-feu ».

Quelles sont les adaptations possibles en matière de commande publique pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ?

Les mesures générales de confinement décidées le lundi 16 mars 2020 dans le but de juguler l'épidémie de Coronavirus, mettent de nombreuses entreprises titulaires de marchés publics dans l'incapacité de respecter tout ou partie de leurs engagements contractuels.

Quels sont les moyens d'action des collectivités pour faire face à la crise sanitaire ?

La loi instituant un état d'urgence sanitaire a bousculé notre vie quotidienne et par là-même celle des collectivités locales. Plusieurs des ordonnances spécifiques prises par le gouvernement en mars et avril 2020 les concernent directement.

Territoires Conseils – Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13
Tél. : 01 58 50 75 75
Web : www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils
Mail : territoiresconseils@caissedesdepots.fr

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

En Direct, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Directrice de la publication : Elisa Vall

Rédacteur en chef : Marion Dupont

Journalistes associées : Claire Beauchamps, Agnès Fernandez, Nathalie Froissart

Ont contribué à la rédaction de ce numéro, Flavie d'Anterroches, Anissa Bakkali, Paul Brondolin, Catherine Donou, Sylvie Jansolin, Benjamin Marin, Florence Mas, Gwendoline Poilvé, Victor Rainaldi.

Réalisation : **gcom**.

Illustrations/Photos/© : p. 1 Antoine Chereau
p.2 © Commune de Neufchatél-en-Bray
Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717 avril 2020